

ONU : les Etats-Unis sommés de mettre un terme à l'impunité

Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies demande aux Etats-Unis de d'enquêter sur toutes les allégations de torture et de morts suspectes dans les centres de détention en Irak, d'Afghanistan ou de Guantanamo. Tous les responsables de ces violations, qu'ils soient simples exécutants ou supérieurs hiérarchique doivent être punis.

Le Comité des droits de l'homme a rendu ce jour ces recommandations, suite à l'examen du rapport des Etats-Unis quant à la mise en œuvre par cet Etat d'un des principaux traités en matière de droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Dans un mémorandum juridique remis au Comité des droits de l'homme le 10 juillet 2006, TRIAL (Track Impunity Always – association suisse contre l'impunité) demandait que le Comité rappelle à l'administration américaine l'applicabilité du Pacte international relatif aux droits civils et politiques en toutes circonstances et dans tous les lieux où cet Etat exerce un pouvoir ; que le Comité enjoigne les Etats-Unis à punir tous les responsables, commandants et subordonnés, de violations du Pacte telles l'utilisation de techniques d'interrogatoires constitutives d'actes de torture, voire de mort d'hommes ; et que le Comité affirme la nullité de la réserve des Etats-Unis à l'article 7 du Pacte.

TRIAL constate avec satisfaction que le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, dans son rapport rendu public aujourd'hui 28 juillet 2006, demande notamment aux Etats-Unis :

– d'appliquer le Pacte en tant de guerre comme en temps de paix, que ce soit sur leur territoire ou hors du territoire américain, où l'Etat exerce un pouvoir ;

– d'enquêter sur toutes les allégations de torture et de morts suspectes dans les centres de détention en Irak, d'Afghanistan ou de Guantanamo et de punir tous les responsables de ces violations, commandants et subordonnés, en prenant en compte la gravité de ces actes ;

– de fermer tous les centres secrets de détention, des lieux propices à de nombreuses exactions ;

– de ne pas extradier des personnes à des pays où elles courent le risque d'être torturées et de revoir l'interprétation restrictive de la prohibition de la torture qui en l'état permettrait cette pratique ;

– d'assurer que toute révision future du Manuel militaire américain proscrive toutes les techniques d'interrogatoire contraires au droit international, que cette prohibition soit valable pour tous les services étatiques et les personnes privées agissant sous leurs mandats, et que toute personne qui a utilisé ou autorisé ces techniques soit poursuivi en justice.

Contexte

TRIAL avait organisé le 17 juillet, Journée de la justice international, un lâcher de ballons devant le Palais Wilson.

Les photos de cet événement peuvent être consultées sous :

www.trial-ch.org/fr/actions/details/article/en-cours-lacher-de-ballons-palais-wilson.html

Le mémorandum juridique de TRIAL peut être téléchargé sous :

www.trial-ch.org/fileadmin/user_upload/documents/TRIAL_memo_HRC.pdf

Les observations du Comité des droits de l'homme sont à consulter sous :

www.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/AdvanceDocs/CCPR.C.USA.CO.pdf